



Recours face au service technique

Par **bosse**, le **30/06/2012** à **13:35**

Bonjour,

Propriétaire d'une maison neuve depuis 2004, nous sommes confrontés à des problèmes d'inondation de notre garage en cas de forte pluie, du fait d'un déversement de toute l'eau de la rue dans notre descente de garage (garage intégré). après plusieurs courriers, seule une intervention chez notre voisin (également ennuyé mais pour qui le problème est résolu, bien que locataire ayant un garage indépendant), et travaux de notre part, nous sommes toujours face au même problème et confrontés de surcroît à un rejet de toute responsabilité de la part de la commune pour faire les travaux nécessaires. Les services techniques de la mairie jugent que le réhaussement de bateau (seule solution radicale à notre avis) que nous demandons doit être à notre charge. De plus, en cas de travaux éventuels de réfection des trottoirs décidée ultérieurement par la mairie, ne nous donnerait le droit à aucune indemnisation (s'ils refont un bateau). En vous remerciant de vos conseils et de votre aide éventuelle.

très cordialement

MME BOSSE